

---

# Spécification

---

Même s'il ne s'agit pas d'un texte proprement dit, un minimum de spécifications s'impose...

---

## 1) pourquoi un conducteur de présentation

Nous allons être amenés à intervenir dans les débats sur la constitution. Nous avons en plus un rôle d'éducation populaire, il nous faut organiser notre discours. Le conducteur a 2 utilités principales :

- validé par le comité local, il nous donne une légitimité d'intervention tout en autorisant notre propre créativité,
  - il doit être un outil pour être à l'aise dans nos interventions.
- 

## 2) cas d'utilisation

- en réunion privée, lorsque nous sommes invités comme "spécialistes" et que nous menons les débats. Dans ces réunions, c'est peu structuré, ça part souvent dans tous les sens, dans des digressions lointaines. Il faut à l'intervenant un conducteur solide et simple pour recentrer la discussion sur le sujet. Il faut qu'il l'ait dans la tête plutôt que sur un papier...
  - en réunion Attac, lorsque c'est nous qui organisons. Il nous sera impossible de détailler tous les sujets mais il nous faut une présentation que l'on peut dérouler en 15mn. L'intérêt est double, d'abord montrer que nous avons un discours global sur le sujet, ensuite lister tous les sujets que le débat subséquent pourra approfondir.
  - en réunion d'une autre organisation, quand nous sommes intervenants invités. Si les sujets à traiter sont distribués à l'avance et que nous avons un ou deux sujets particuliers à traiter, le conducteur ne sert pas. Par contre, si c'est libre, il faut encourager les autres intervenants à parler de ce qu'ils connaissent bien et intervenir en premier pour broser le tableau d'ensemble ou en dernier pour compléter ce qui a déjà été dit. Le conducteur servira dans ce cas à rendre cohérent l'ensemble.
  - au débotté, quand nous voulons dire en 5mn tout le bien que nous pensons de cette constitution.
  - en tête-à-tête, quand nous cherchons à convaincre un proche. Les premières expériences montrent que l'interlocuteur moyen n'est en général pas sensible à l'analyse globale mais plutôt à un des arguments particuliers. Il faut avoir un conducteur pour passer rapidement d'un argument à l'autre, sans en oublier.
- 

## 3) caractéristiques du conducteur

- simple, logique, facilement mémorisable. Quelles que soient les interruptions, digressions et émotions, l'intervenant doit pouvoir compter dessus pour recentrer le débat et repartir dans sa démonstration.
  - multi-usage. Le conducteur doit servir aussi bien pour un survol du sujet de 5mn que pour conduire une conférence de 2h.
  - complet. Il doit agréger tout ce que nous avons à dire sur cette constitution.
- 

## 4) considérations supplémentaires

- à propos de notre public. Le cœur de cible de nos interventions est constitué de gens proches de nous par les valeurs, de profil socio-culturel supérieur. Ils sont de 3 types : 1) ceux qui sont sensibles aux arguments du OUI socialiste et vert et qu'il s'agit de faire basculer vers le NON ou au moins de mettre le doute en eux. 2) ceux qui ne se sentent pas concernés et qu'il s'agit d'intéresser. 3) ceux qui sont déjà convaincus par le NON et à qui il faut donner un bagage théorique et rhétorique pour aller évangéliser les autres dans d'autres occasions, familiales ou professionnelles par exemple. A contrario, notre discours ne vise pas en priorité les couches populaires ou émigrées ou UMP ou souverainistes ou etc.
- à propos du sujet. Il faut toujours avoir à l'esprit que le sujet, c'est le texte de la constitution. Il ne faut pas s'égarer, ou alors s'égarer en connaissance de cause, dans d'autres combats pour taper sur les socialistes, sur Chirac, sur le Medef, etc.

---

## Le conducteur

---

Une très courte introduction pour dire que nous sommes européens, que nous ne sommes pas souverainistes, que nous voulons l'Europe mais pas celle qu'on cherche à imposer par le texte soumis à référendum.

Ensuite 2 parties :

**1) Ce qui se passera si le OUI l'emporte.** Ce que ça signifie de constitutionnaliser un tel texte.

**2) Ce qui se passera si le NON l'emporte.** Ce que ça ouvre comme possibilités de rejeter ce texte.

---

### 1) Ce qui se passera si le OUI l'emporte

3 parties :

**1-1) La constitution européenne vue sous l'angle de la démocratie**

**1-2) La constitution européenne vue sous l'angle de l'Europe puissance**

**1-3) La constitution européenne vue sous l'angle de l'Europe sociale**

---

#### 1-1) La constitution européenne vue sous l'angle de la démocratie

**1-1-1) la forme de la constitution** : sa taille : 850 pages (Constitution de 1958 : 20 pages). Son style : langage technocratique, juridique avec de multiples renvois en avant et en arrière.

Une constitution est un texte fondateur qui doit être compréhensible par le citoyen moyennement éduqué, sans l'intermédiation de juristes. C'est très loin d'être le cas avec cette constitution qui, par sa forme, est un premier déni de démocratie.

**1-1-2) les politiques et le fonctionnement de l'Union** : C'est le titre de la partie III. 1) Constitutionnalisation des politiques néolibérales qui sont gravées dans le marbre. Les élections ne serviront plus à grand chose. C'est un coup d'état idéologique (A-C Robert). 2) Fonctionnement anti-démocratique, omnipotence de la Commission, tout le pouvoir aux instances non élues, pouvoir législatif aux émanations des exécutifs, etc.

**1-1-3) la constitution est inmodifiable** : par la double unanimité requise. C'est un coup d'état perpétuel.

**1-1-4) la constitution est un brûlot idéologique** : Comptage des mots : {concurrence} 33 fois, {fraternité} : 0 fois, etc. D'un point de vue philosophique, c'est l'abandon définitif des valeurs de solidarité au profit de la concurrence forcée, de la lutte de tous contre tous. Digression sur l'école de Chicago, son historique Hayek, Friedman, Pinochet, Reagan, Thatcher, etc. Dogmatisme qui a contaminé presque toutes les élites, etc.

**1-1-5) autres aspects délétères** : La constitution est d'inspiration anglosaxonne, elle installe le communautarisme, elle s'oppose à la conception française de la République. La constitution menace la laïcité. La chartre des droits fondamentaux est en recul par rapport à la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Les droits à la contraception, à l'IVG, au divorce sont absents. etc.

En résumé, cette constitution est un déni de démocratie.

---

## **1-2) La constitution européenne vue sous l'angle de l'Europe puissance**

L'Europe puissance, c'est la possibilité de s'opposer aux États-Unis. L'Europe est espérée par beaucoup, Européens et non-Européens, comme une puissance vertueuse.

Détaillons les dimensions d'une Europe puissance.

**1-2-1) la puissance économique et culturelle** : la possibilité de s'imposer économiquement face aux États-Unis, de maîtriser le développement, la croissance, la monnaie, les grands projets, etc. La constitution prive l'Europe de ses outils monétaires et économiques. Indépendance de la BCE. Budget ridicule. Interdiction d'emprunter, de lever l'impôt, d'installer des taxes globales. Coopération renforcées impossibles.

**1-2-2) la puissance politique et diplomatique** : c'est la possibilité de s'imposer dans les instances internationales comme l'ONU, c'est l'Europe dont rêvent encore quelques peuples opprimés, etc. La constitution impose par l'unanimité requise des positions qui ne gênent pas les États-Unis.

**1-2-3) la puissance militaire** : c'est la défense européenne autonome. On peut être pour, on peut être contre... Mais la constitution 1) oblige les États membres à s'armer toujours plus, 2) constitutionnalise l'appartenance à l'OTAN.

**1-2-4) la cohésion politique et sociale** : c'est ce qui fédère une communauté, c'est l'unité politique, c'est l'unité sociale, ça a trait au fédéralisme. La constitution interdit toute harmonisation. Au contraire, elle organise la concurrence entre États membres par le dumping fiscal et social.

En résumé, la constitution européenne empêche l'émergence d'une Europe puissance. C'est une constitution pro-étatsunienne.

---

## **1-3) La constitution européenne vue sous l'angle de l'Europe sociale**

La constitution européenne détruit l'État social là où il existe encore. Pour montrer cela, il faut reprendre la définition de l'État social :

**1-3-1) la protection sociale** : la Sécurité sociale, les retraites, l'indemnisation du chômage. C'est la dimension solidaire, fraternelle de la société. La redistribution sociale, le salaire mutualisé. La constitution ne reconnaît aucun de ces mécanismes de solidarité et impose partout la concurrence. Elle menace ainsi le monopole de la sécurité sociale, le traitement social du chômage, etc. C'est la porte ouverte aux assurances privées, aux retraites par capitalisation, etc.

**1-3-2) le droit du travail** : le travail n'est pas une marchandise comme les autres et ne doit pas être soumis aux règles du marché. La constitution s'attaque au droit du travail par l'organisation du dumping fiscal et social, etc. Digression sur la directive Bolkestein.

**1-3-3) les services publics** : l'Etat social défend les services communs, en direction du plus grand nombre. Il s'agit de l'éducation, de la santé, des transports, de l'énergie, de la gestion des biens communs comme l'eau, l'air, l'environnement, la diversité biologique, etc. On aurait pu rêver de Services publics européens... Non, la constitution ne reconnaît plus les Services Publics comme valeur de l'UE, ne les nomme pas comme tel et leur impose la concurrence. C'est à dire qu'elle organise leur disparition.

**1-3-4) la primauté du politique sur l'économique** : L'État social dirige l'économie et pas l'inverse. La constitution organise l'indépendance de l'économie et la sujétion du politique au marché, la fin de la démocratie effective, etc. Au lieu de « *un citoyen = une voix* », on aura « *un euro = une voix* ».

Justement, ce référendum, c'est notre dernière chance de dire NON.

En résumé, cette constitution détruit l'État social. C'est une constitution pour les actionnaires, contre le travail salarié.

---

## 2) Ce qui se passera si le NON l'emporte

Cette partie doit être très courte

**Rien d'un point de vue institutionnel** : le traité de Nice continue de s'appliquer. Pas de crise de fonctionnement donc.

**Un événement fondateur d'un point de vue politique** : le Peuple donne un coup d'arrêt à la course folle de l'ultralibéralisme, aux délitements politiques, sociaux, environnementaux... C'est le point de départ de la construction d'une autre Europe, plus juste, plus fraternelle, plus sociale, plus forte... Une autre Europe est possible...